

En vertu de la loi du 2 mars
1982 modifiée, la présidente
certifie que la présente
délibération (et ses annexes)
a été RECUE en Préfecture
PUBLIEE au Carré-Colonnes

DELIBERATION – C.A. du 18-12-2025

Au Carré- Saint-Médard-en-Jalles

La Présidente

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Scène Nationale Carré – Colonnes
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DELIBERATION N° 2025-370
CONVENTION DE CO-PORTAGE FAB 2026**

La Scène nationale Carré-Colonnes a progressivement construit un projet culturel innovant et agile notamment en termes de fonctionnement par la mutualisation du Carré à Saint-Médard-en-Jalles et des Colonnes à Blanquefort, puis par le partenariat avec le FAB - Festival International des Arts de Bordeaux à sa programmation artistique. En 2025, la Scène nationale Carré-Colonnes a inauguré une nouvelle ligne artistique, spécifique à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles : S'ENFORESTER ; permettant ainsi de développer une programmation artistique en résonance avec le projet urbanistique et philosophique de VILLE-FORÊT porté par la commune.

CECI ETANT EXPOSE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010 et l'arrêté modificatif du 6 juin 2017 relatifs à la création de l'EPCC Carré-Colonnes,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve la convention annexée dont l'objectif est de fixer les modalités du partenariat entre l'Association Festival des Arts de Bordeaux et la Scène nationale Carré-Colonnes pour l'année 2026.**
- **Autorise la Présidente à signer ces conventions**

Membres du Conseil d'administration de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes en fonction, 24

Mises aux voix, 18

18 Pour, Abstention, Contre

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Blanquefort, le 18/12/2025

Pour expédition conforme,

La Présidente, Madame Véronique Ferreira

